

**OBJET CESSION DE DROIT A BAIL  
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES  
(HV 149 / de Société COLORSYSTEM à SCI MAULEON)**

---

Par acte notarié en date du 30 août 2002, la Société COLOR SYSTEM (Affichages publicitaires) a repris le droit au bail dont bénéficiait la Société TURBO REUNION sur la parcelle HV 149 de 560.m<sup>2</sup> située à Foucherolles.

En vertu des clauses du bail qui lui a été consenti, il est prévu la possibilité pour le preneur de «céder tout ou partie de leurs droits ou les apporter en société à des tiers» sous réserve du droit de préemption de la Commune.

Aujourd'hui, la Société COLORSYSTEM souhaite à son tour céder le droit au bail courant jusqu'au 31 décembre 2020 à la SCI MAULEON (fabrication d'enseignes lumineuses et d'éléments d'éclairage).

Cette activité étant différente que celle figurant dans le bail à construction, il importe que le Conseil Municipal statue sur le projet de reprise suivant les conditions rappelées dans les tableaux en annexe.

En conséquence, je vous demande d'approuver le principe de la cession du droit au bail de la Société COLORSYSTEM au profit de la SCI MAULEON.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA



**OBJET** CESSION DE DROIT A BAIL  
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES  
  
(HV 149 / de Société COLORSYSTEM à SCI MAULEON)

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-52 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la cession du droit au bail à construction de la Société COLORSYSTEM à la SCI MAULEON pour la parcelle située dans la ZA Foucherolles, cadastrée HV 149, d'une superficie de 560 m<sup>2</sup>, pour une activité d'éléments d'éclairage.



**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à passer l'acte de cession du droit au bail à construction selon les conditions juridiques et financières visées en annexe.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 02 AVR. 2007

LE DEPUTE-MAIRE

  
  
René-Paul VICTORIA

**CESSION DE DROIT A BAIL  
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE FOUCHEROLLES  
(HV 149 / de Société COLORSYSTEM à SCI MAULEON)**

Zone d'Activités	Qualité	Dénomination	Activité	Superficie	Référence cadastrale
Foucherolles	Attributaire	Colersystem	Affichages publicitaires	560 m <sup>2</sup>	HV 149
	Repreneur	SCI Mauléon	Eléments d'éclairage		

CONDITIONS JURIDIQUES	Bail à construction de 30 ans (durée restant à courir)	
<b>RAPPEL DES CONDITIONS FINANCIERES DU BAIL INITIAL</b>	Versement à la signature	4,91 € / m <sup>2</sup> an (majoré)
	Loyer des quinze premières années	
	- Loyer des cinq premières années	0,29 € / m <sup>2</sup> mois
	- Loyer des cinq années suivantes	0,34 € / m <sup>2</sup> mois
	- Loyer des cinq dernières années	0,38 € / m <sup>2</sup> mois
Loyer de la dix-septième à la trentième année	Loyer de base de la quinzième année indexé sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction	

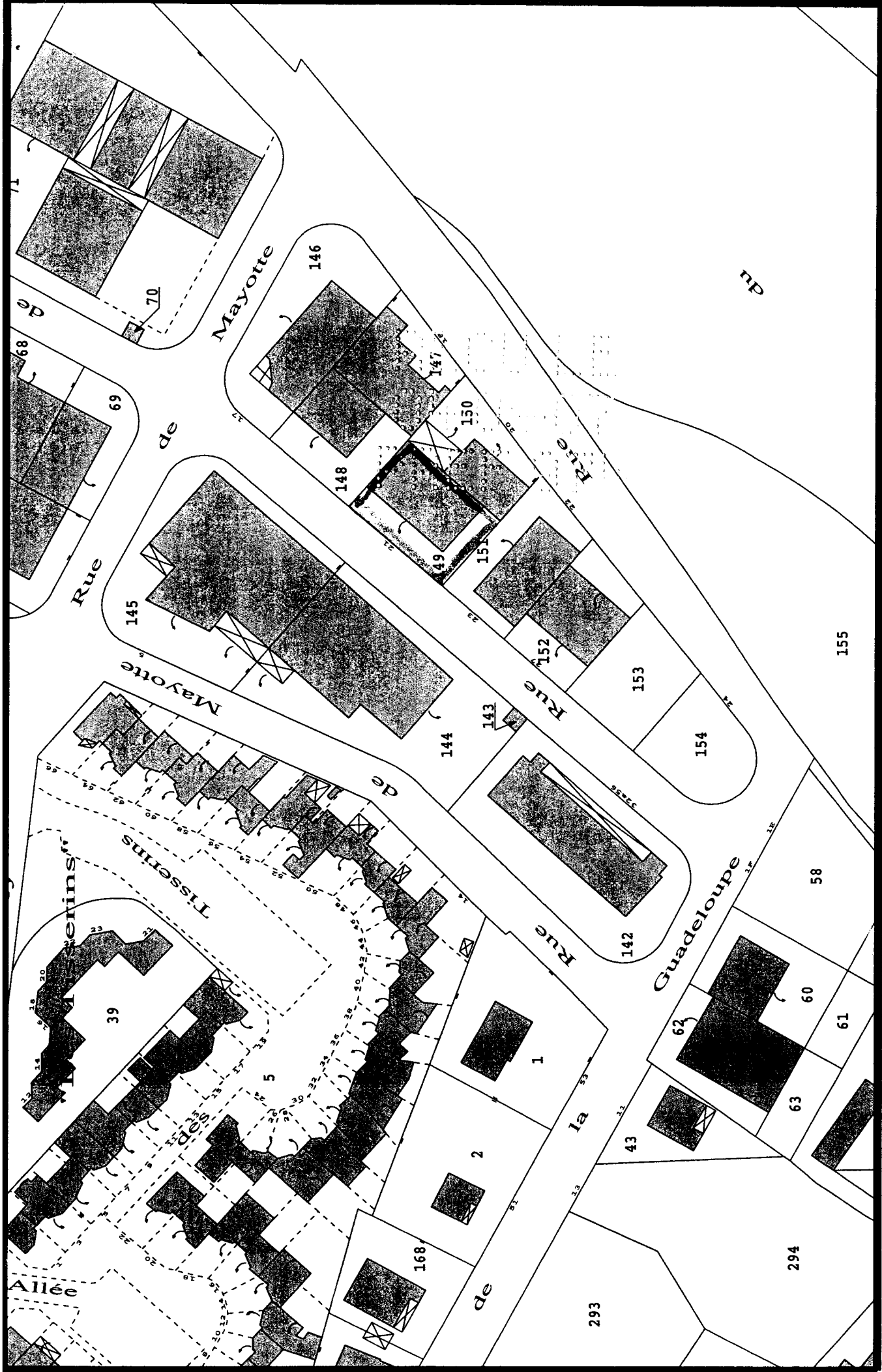
Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du 22 mars 2007  
et annexé à la Délibération n° 07/1-52

**LE DEPUTE-MAIRE**

*René-Paul VICTOR*



**René-Paul VICTOR**



ZA FOUCHEROLLES - Cession de droit au bail : HV 149